



Construction groupe scolaire

Par **micHEL**, le **27/11/2009** à **21:56**

Bonjour,

Un syndicat scolaire qui regroupe 4 communes voudrait construire un groupe scolaire sur un terrain appartenant à une commune.

La commune qui devrait recevoir ce bâtiment n'est pas favorable à vendre ce terrain à l'euro symbolique comme le syndicat lui demande, mais souhaite une mise à disposition de ce terrain à vie.

Que dit la loi sur ce problème ?

Merci d'avance de votre réponse

Michel MALGRAS